

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS**  
**Séance du 13 décembre 2017 à 19H – HOTEL DE VILLE DE SOLESMES**

*Convocation du 6 décembre 2017*

*Membres en exercice : 35*

**Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT**

**Titulaires présents :** M. Denis SEMAILLE, M. Patrick TEINTE, M. Teddy DRILA, M. Didier ESCARTIN, Mme Evelyne LAMAND, M. Henri SOUMILLON, Mme Sylviane MAROUZE, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, Mme Marie-Pierre WOZNIAK, M. André COUSIN, Mme Odile DUWEZ, M. Grégory GODFROY, Mme Caroline MESSIEN, M. Éric POLAERT, M. Paul SAGNIEZ, M. Philippe PAYEN, Mme Laurence PRALAT, Mme France LECOCQ, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN, Mme Marie-Noëlle LOC'H, M. Jean-Claude MAHY

**Titulaires absents ayant donné pouvoir :** M. Yvan BRUNIAU donne pouvoir à Patrick TEINTE, M. Julien PLICHON donne pouvoir à Mme Evelyne LAMAND, M. Gilbert GERNET donne pouvoir à Marie-Pierre WOZNIAK, M. Bertrand MER donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, Mme Véronique LERIQUE donne pouvoir à Mme Caroline MESSIEN

**Titulaire absent représenté par son suppléant :** M. Marc CARPENTIER représenté par M. Roger SALENGRO

**Titulaires absents :** M. Marc GUILLEZ, M. Frédéric PONTOIS, M. Jean-Michel LEFEBVRE, M. Pierre SEIGNEZ, Mme Annie FAURE

**Secrétaire de séance :** Denis SEMAILLE

## **DELIBERATION 2017.113 :**

### **PORTANT ADHESION AU CONTRAT GROUPE D'ASSURANCE STATUTAIRE DU CDG59**

#### **Préambule :**

La loi n°84-53 du 26 janvier 1984 dispose que les collectivités territoriales et leurs groupements ont des obligations vis-à-vis des personnels qu'elles emploient et notamment le paiement de prestations en cas :

- de décès ;
- d'Accident du Travail (AT) ou de Maladie Professionnelle (MP) ;
- d'incapacité de travail résultant de la maladie : Longue Maladie (LM), Maladie Longue Durée (MLD), Maladie Ordinaire ;
- de maternité.

Les collectivités ont la faculté de souscrire un contrat d'assurances statutaires afin de se prémunir contre les risques financiers qui résultent de la maladie.

L'article 26 de la loi du 26 janvier 1984 prévoit que les centres de gestion peuvent souscrire, pour le compte des collectivités de leur ressort qui le demandent, des contrats d'assurance les garantissant contre les risques financiers statutaires qu'elles supportent en raison de l'absentéisme de leurs agents.

À l'issue de la procédure de mise en concurrence, le Centre de Gestion de la Fonction Publique Territoriale du Nord (CDG59) a retenu comme assureur la CNP.

Après examen de l'offre de la CNP, il est proposé de couvrir les risques dans les conditions suivantes :

|                    | Décès    | AT/MP    | LM/MLD    | Maternité     | Maladie ordinaire | TOTAL     |
|--------------------|----------|----------|-----------|---------------|-------------------|-----------|
| Franchise          | Néant    | 60 jours | 60 jours  | Non souscrite | Non souscrite     |           |
| %                  | 0,18%    | 0,41%    | 2,43%     |               |                   | 3,02%     |
| Montant prime €    | 1 242,24 | 2 829,56 | 16 770,31 |               |                   | 20 842,11 |
| Frais de gestion € | 74,53    | 169,77   | 1 006,22  |               |                   | 1 250,53  |
| Total              | 1 316,78 | 2 999,33 | 17 776,53 |               |                   | 22 092,64 |

Il est également rappelé que les collectivités publiques confient au CDG59 la gestion des opérations découlant de la mise en œuvre du contrat d'assurances statutaires assorti d'une mission d'information, d'assistance et de conseil. Le coût de cette mission est égal à 6% du montant de la prime à acquitter.

*Vu le code général des collectivités territoriales,*

*Vu la loi n°83-634 du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires,*

*Vu la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,*

*Vu la délibération du Conseil d'administration du CDG59 du 10 novembre 2015 approuvant le lancement d'un contrat de groupe d'assurance statutaire,*

*Vu la délibération n°2017.03 du 08 février 2017 mandatant le CDG59 pour le lancement du contrat de groupe statutaire,*

*Vu les taux négociés par le CDG59,*

*Vu la convention de gestion proposée,*

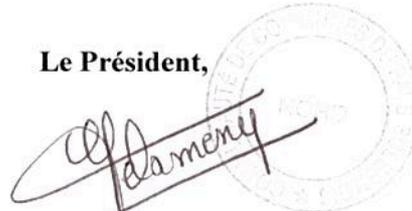
*Considérant les dépenses sont prévues au budget,*

**Après en avoir délibéré par vingt-neuf (29) voix « pour » et une (1) abstention, le Conseil Communautaire décide :**

- d'adhérer à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018 au contrat de groupe d'assurance statutaire du CDG59,**
- d'autoriser le Président à signer les documents relatifs au contrat d'assurance statutaire du CDG59,**
- d'autoriser le Président à signer la convention de gestion proposée par le CDG59.**

*Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté de Communes du Pays Solesmois  
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture  
et de la publication le 21/12/17*

**Le Président,**



**Georges FLAMENGT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS  
Séance du 13 décembre 2017 à 19H – HOTEL DE VILLE DE SOLESMES**

*Convocation du 6 décembre 2017*

*Membres en exercice : 35*

**Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT**

**Titulaires présents :** M. Denis SEMAILLE, M. Patrick TEINTE, M. Teddy DRILA, M. Didier ESCARTIN, Mme Evelyne LAMAND, M. Henri SOUMILLON, Mme Sylviane MAROUZE, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, Mme Marie-Pierre WOZNIAK, M. André COUSIN, Mme Odile DUWEZ, M. Grégory GODFROY, Mme Caroline MESSIEN, M. Éric POLAERT, M. Paul SAGNIEZ, M. Philippe PAYEN, Mme Laurence PRALAT, Mme France LECOCQ, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN, Mme Marie-Noëlle LOC'H, M. Jean-Claude MAHY

**Titulaires absents ayant donné pouvoir :** M. Yvan BRUNIAU donne pouvoir à Patrick TEINTE, M. Julien PLICHON donne pouvoir à Mme Evelyne LAMAND, M. Gilbert GERNET donne pouvoir à Marie-Pierre WOZNIAK, M. Bertrand MER donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, Mme Véronique LERIQUE donne pouvoir à Mme Caroline MESSIEN

**Titulaire absent représenté par son suppléant :** M. Marc CARPENTIER représenté par M. Roger SALENGRO

**Titulaires absents :** M. Marc GUILLEZ, M. Frédéric PONTOIS, M. Jean-Michel LEFEBVRE, M. Pierre SEIGNEZ, Mme Annie FAURE

**Secrétaire de séance :** Denis SEMAILLE

**DELIBERATION 2017.114 :**

**PORTANT APPROBATION DU MONTANT DE LA « CARTE CADEAU NOËL »**

**Préambule :**

Les collectivités territoriales et leurs groupements peuvent distribuer à leurs agents des chèques cadeaux ou des bons d'achats. Cette distribution doit être effectuée dans le cadre législatif et réglementaire de l'action sociale. Ce montant dispose d'un plancher de 25 euros et d'un plafond de 5% du montant du plafond mensuel de la sécurité sociale.

À ce titre, le Président sollicite l'approbation du Conseil communautaire sur l'attribution, sous forme de carte ou bon d'achat, d'un cadeau de fin d'année aux agents de droit public pour l'année 2017.

Les agents de droit privé bénéficient d'une prime annuelle par délibération du 20 décembre 2005.

*Vu l'article 88-1 de la loi du 26 janvier 1984 portant dispositions statutaires relatives à la fonction publique territoriale,*

*Vu l'article 9 de la loi du 13 juillet 1983 portant droits et obligations des fonctionnaires, dite loi Le Pors,*

*Considérant la proposition des représentants du personnel du comité technique paritaire lors de la réunion du 5 décembre 2017, le président et les membres du bureau communautaire proposent une carte cadeau Noël d'un montant de quatre-vingts (80) euros à chaque agent de droit public,*

*Considérant que les crédits sont prévus au budget,*

***Après en avoir délibéré par vingt-trois (23) voix « pour » et sept (7) abstentions le Conseil communautaire approuve la distribution de cartes cadeau Noël d'un montant de quatre-vingts (80) euros à chaque agent de droit public de la Communauté de Communes du Pays Solesmois***

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté de Communes du Pays Solesmois  
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture et de la publication le 21/12/17

**Le Président,**

  
**Georges FLAMENGT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS**  
**Séance du 13 décembre 2017 à 19H – HOTEL DE VILLE DE SOLESMES**

*Convocation du 6 décembre 2017*

*Membres en exercice : 35*

**Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT**

**Titulaires présents :** M. Denis SEMAILLE, M. Patrick TEINTE, M. Teddy DRILA, M. Didier ESCARTIN, Mme Evelyne LAMAND, M. Henri SOUMILLON, Mme Sylviane MAROUZE, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, Mme Marie-Pierre WOZNIAK, M. André COUSIN, Mme Odile DUWEZ, M. Grégory GODFROY, Mme Caroline MESSIEN, M. Éric POLAERT, M. Paul SAGNIEZ, M. Philippe PAYEN, Mme Laurence PRALAT, Mme France LECOCQ, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN, Mme Marie-Noëlle LOC'H, M. Jean-Claude MAHY

**Titulaires absents avant donné pouvoir :** M. Yvan BRUNIAU donne pouvoir à Patrick TEINTE, M. Julien PLICHON donne pouvoir à Mme Evelyne LAMAND, M. Gilbert GERNET donne pouvoir à Marie-Pierre WOZNIAK, M. Bertrand MER donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, Mme Véronique LERIQUE donne pouvoir à Mme Caroline MESSIEN

**Titulaire absent représenté par son suppléant :** M. Marc CARPENTIER représenté par M. Roger SALENGRO

**Titulaires absents :** M. Marc GUILLEZ, M. Frédéric PONTOIS, M. Jean-Michel LEFEBVRE, M. Pierre SEIGNEZ, Mme Annie FAURE

**Secrétaire de séance :** Denis SEMAILLE

**DELIBERATION 2017.115 :**

**PORTANT APPROBATION DE L'ADHESION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL DE DESSECHEMENT DE LA VALLEE DE LA NAVILLE AU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA SELLE**

**Préambule :**

Le Syndicat Intercommunal de Dessèchement de la Vallée de la Naville a, par délibération du 20 octobre 2017, sollicité son adhésion au Syndicat Mixte du Bassin de la Selle.

Par délibération du 16 novembre 2017, le Comité Syndical du syndicat mixte du Bassin de la Selle a approuvé l'adhésion du Syndicat Intercommunal de Dessèchement de la Vallée de la Naville.

Le Syndicat de la Naville exerce les missions attendues par la compétence GEMAPI. Ces missions sont traduites dans le plan de gestion de la Naville. La mise en œuvre du plan de gestion de la Naville concourra à l'amélioration des milieux aquatiques de la Naville, ainsi qu'à la diminution du risque inondation. Ce document opérationnel a été co-construit avec le Syndicat de la Selle pour harmoniser les pratiques d'entretien des rivières du Bassin versant de la Selle.

Le bassin versant de la Naville fait partie de celui de la Selle, car la rivière de la Naville conflue dans la Selle dans la commune de Douchy-les-Mines, après un passage en siphon sous le fleuve Escaut.

L'adhésion du Syndicat de la Naville au Syndicat du Bassin de la Selle conduira à la création d'une structure cohérente à l'échelle du bassin versant de la Selle, telle qu'attendue par la loi pour l'exercice de la GEMAPI. La future structure aura donc à charge de mettre en œuvre le plan de gestion de la Naville.

Le code général des collectivités territoriales, dans son article L5711-4 permet, en matière de gestion de l'eau et des cours d'eau, l'adhésion d'un syndicat mixte à un autre syndicat.

Lorsque le syndicat mixte, qui adhère à un autre syndicat mixte, lui transfère la totalité des compétences qu'il exerce, l'adhésion entraîne sa dissolution.

*Vu le code général des collectivités territoriales, dont ses articles L5711-4 et L5211-18,*

*Vu la délibération du syndicat Mixte du Bassin de la Selle du 16 novembre 2017 portant acceptation de l'adhésion du Syndicat Intercommunal de Dessèchement de la Vallée de la Naville au Syndicat Mixte du Bassin de la Selle notifiée à Monsieur le Président de la CCPS le 24 novembre 2017,*

Envoyé en préfecture le 21/12/2017

Reçu en préfecture le 21/12/2017

Affiché le

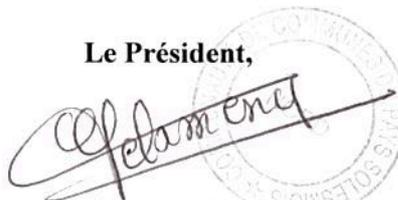
**SLOW**

ID : 059-245901038-20171213-2017\_115-DE

***Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité l'adhésion du Syndicat Intercommunal de Dessèchement de la Vallée de la Naville au Syndicat Mixte du Bassin de la Selle.***

*Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté de Communes du Pays Solesmois  
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture  
et de la publication le 21/12/17*

**Le Président,**



**Georges FLAMENGT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS  
Séance du 13 décembre 2017 à 19H – HOTEL DE VILLE DE SOLESMES**

*Convocation du 6 décembre 2017*

*Membres en exercice : 35*

**Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT**

**Titulaires présents :** M. Denis SEMAILLE, M. Patrick TEINTE, M. Teddy DRILA, M. Didier ESCARTIN, Mme Evelyne LAMAND, M. Henri SOUMILLON, Mme Sylviane MAROUZE, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, Mme Marie-Pierre WOZNIAC, M. André COUSIN, Mme Odile DUWEZ, M. Grégory GODFROY, Mme Caroline MESSIEN, M. Éric POLAERT, M. Paul SAGNIEZ, M. Philippe PAYEN, Mme Laurence PRALAT, Mme France LECOCQ, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN, Mme Marie-Noëlle LOC'H, M. Jean-Claude MAHY

**Titulaires absents avant donné pouvoir :** M. Yvan BRUNIAU donne pouvoir à Patrick TEINTE, M. Julien PLICHON donne pouvoir à Mme Evelyne LAMAND, M. Gilbert GERNET donne pouvoir à Marie-Pierre WOZNIAC, M. Bertrand MER donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, Mme Véronique LERIQUE donne pouvoir à Mme Caroline MESSIEN

**Titulaire absent représenté par son suppléant :** M. Marc CARPENTIER représenté par M. Roger SALENGRO

**Titulaires absents :** M. Marc GUILLEZ, M. Frédéric PONTOIS, M. Jean-Michel LEFEBVRE, M. Pierre SEIGNEZ, Mme Annie FAURE

**Secrétaire de séance :** Denis SEMAILLE

**DELIBERATION 2017.116 :**

**PORTANT APPROBATION DE L'ADHESION DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL D'AMENAGEMENT DE L'ÉCAILLON ET DE SES AFFLUENTS AU SYNDICAT MIXTE DU BASSIN VERSANT DE LA SELLE**

**Préambule :**

Le Syndicat Intercommunal d'Aménagement de l'Écaillon et de ses Affluents a, par délibération du 26 septembre 2017, sollicité son adhésion au Syndicat Mixte du Bassin de la Selle.

Par délibération du 16 novembre 2017, le Comité du Syndicat Mixte du Bassin de la Selle a approuvé l'adhésion du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de l'Écaillon et de ses Affluents.

L'adhésion du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de l'Écaillon et de ses Affluents au Syndicat de la Selle conduira à la création d'une structure cohérente à l'échelle du bassin versant de l'Écaillon-Selle, telle qu'attendue par la loi pour l'exercice de la GEMAPI. La future structure aura donc à charge de mettre en œuvre le plan de gestion.

Le code général des collectivités territoriales, dans son article L5711-4 permet, en matière de gestion de l'eau et des cours d'eau, l'adhésion d'un syndicat mixte à un autre syndicat.

Lorsque le syndicat mixte, qui adhère à un autre syndicat mixte, lui transfère la totalité des compétences qu'il exerce, l'adhésion entraîne sa dissolution.

*Vu le code général des collectivités territoriales, dont ses articles L5711-4 et L5211-18,*

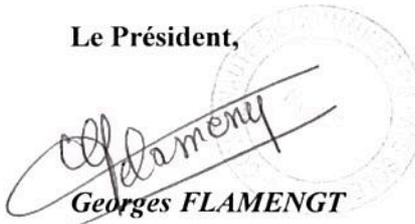
*Vu la délibération du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de l'Écaillon et de ses Affluents du 26 septembre 2017 portant acceptation de l'adhésion du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de l'Écaillon et de ses Affluents au Syndicat Mixte du Bassin de la Selle,*

*Vu la délibération du Syndicat Mixte du Bassin de la Selle du 16 novembre 2017 portant acceptation de l'adhésion du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de l'Écaillon et de ses Affluents au Syndicat Mixte du Bassin de la Selle notifiée à Monsieur le Président de la CCPS le 24 novembre 2017,*

***Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité l'adhésion du Syndicat Intercommunal d'Aménagement de l'Écaillon et de ses affluents au syndicat Mixte du Bassin de la Selle.***

*Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté  
de Communes du Pays Solesmois  
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture  
et de la publication le 21/12/17*

**Le Président,**

  
**Georges FLAMENGT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS**  
**Séance du 13 décembre 2017 à 19H – HOTEL DE VILLE DE SOLESMES**

*Convocation du 6 décembre 2017*

*Membres en exercice : 35*

**Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT**

**Titulaires présents :** M. Denis SEMAILLE, M. Patrick TEINTE, M. Teddy DRILA, M. Didier ESCARTIN, Mme Evelyne LAMAND, M. Henri SOUMILLON, Mme Sylviane MAROUZE, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, Mme Marie-Pierre WOZNIAK, M. André COUSIN, Mme Odile DUWEZ, M. Grégory GODFROY, Mme Caroline MESSIEN, M. Éric POLAERT, M. Paul SAGNIEZ, M. Philippe PAYEN, Mme Laurence PRALAT, Mme France LECOCQ, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN, Mme Marie-Noëlle LOC'H, M. Jean-Claude MAHY

**Titulaires absents ayant donné pouvoir :** M. Yvan BRUNIAU donne pouvoir à Patrick TEINTE, M. Julien PLICHON donne pouvoir à Mme Evelyne LAMAND, M. Gilbert GERNET donne pouvoir à Marie-Pierre WOZNIAK, M. Bertrand MER donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, Mme Véronique LERIQUE donne pouvoir à Mme Caroline MESSIEN

**Titulaire absent représenté par son suppléant :** M. Marc CARPENTIER représenté par M. Roger SALENGRO

**Titulaires absents :** M. Marc GUILLEZ, M. Frédéric PONTOIS, M. Jean-Michel LEFEBVRE, M. Pierre SEIGNEZ, Mme Annic FAURE

**Secrétaire de séance :** Denis SEMAILLE

**DELIBERATION 2017.117 :**

**PORTANT APPROBATION DE LA CONVENTION DU GROUPEMENT DE COMMANDE RELATIF A L'ÉTUDE TERRITORIALE EN VUE DE LA CONSTRUCTION D'UN NOUVEAU CENTRE DE TRI LANCEE PAR LE SIAVED**

**Préambule :**

En réponse à la simplification du geste de tri des usagers et à la volonté d'accroître la valorisation des déchets, la loi de Transition Énergétique prévoit l'extension des consignes de tri à tous les emballages à l'horizon 2022. Elle est déjà effective pour un quart de la population française et fait appel à des centres de tri modernes et performants.

Force est de constater que le parc actuel de centres de tri du Hainaut-Cambrésis se caractérise par des installations nombreuses, parfois anciennes et très hétérogènes en terme de capacités et d'équipements. Pour la plupart d'entre eux, la mise en œuvre des nouvelles technologies de tri, le traitement de nouveaux matériaux à recycler restent conditionnés à de lourds investissements et de nouveaux outils technologiques. Une évolution du parc des centres de tri semble donc inéluctable, notamment en matière d'augmentation de la taille moyenne et de performance de ces centres.

Considérant que ce nouveau contexte fait appel à des équipements traitant annuellement plus de 30.000 tonnes et regroupant une population de plus de 500.000 habitants, le SIAVED, dont le territoire regroupe trois intercommunalités (Communauté d'Agglomération de la Porte du Hainaut, la Communauté de Communes du Caudrésis-Catésis et la Communauté de Communes du Cœur de l'Ostrevent), soit près de 300.000 habitants, a proposé aux territoires voisins (Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropole et la Communauté de Communes du Pays Solesmois) de s'associer pour engager ensemble une réflexion prospective sur la modernisation du schéma de tri. Cela se traduira par une étude territoriale, reposant sur un diagnostic, présentant les différentes hypothèses permettant d'offrir un service au meilleur rapport qualité/prix, de renforcer la mutualisation et de répondre à un besoin de planification territoriale en matière de gestion des déchets. Elle constitue un véritable outil d'aide à la décision.

Cette étude prospective, estimée à environ 80.000 euros, bénéficiera des aides de l'ADEME à hauteur de 70%.

Le SIAVED propose de mettre en place un groupement de commande réunissant les collectivités territoriales intéressées. Chacune d'elles devra prendre en charge le solde du coût de l'étude au prorata de son poids de population, déduction faite des aides perçues.

*Vu l'ordonnance du 23 juillet 2015 n°2015-899 relative aux marchés publics, dont son article 28,*

*Vu le décret du 25 mars 2016 n°2016-360 relatif aux marchés publics,*

*Vu le projet de convention de groupement de commandes pour l'étude de faisabilité d'un centre de tri des déchets ménagers et assimilés entre le SIAVED, la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropoles et la Communauté de Communes du Pays Solesmois, en annexe,*

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire décide :**

- **d'autoriser le Président à signer la convention de groupement de commandes pour l'étude de faisabilité d'un centre de tri des déchets ménagers et assimilés entre le SIAVED, la Communauté d'Agglomération de Valenciennes Métropoles et la Communauté de Communes du Pays Solesmois, ainsi que tout document nécessaire à son exécution,**
- **d'autoriser la Communauté de Communes du Pays Solesmois à participer à l'élaboration du cahier des charges de l'étude et à son suivi,**
- **d'autoriser Monsieur le Président à signer l'acte d'engagement de l'attributaire choisi par les parties à la convention,**
- **d'approuver la participation financière de la Communauté de Communes du Pays Solesmois au solde du coût de l'étude au prorata de son poids de population, déduction faite des aides perçues ; et de prévoir les crédits au budget principal pour l'exercice 2018.**

*Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté de Communes du Pays Solesmois  
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture et de la publication le 21/12/17*

**Le Président,**



**Georges FLAMENGT**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS Séance du 13 décembre 2017 à 19H – HOTEL DE VILLE DE SOLESMES

*Convocation du 6 décembre 2017*

*Membres en exercice : 35*

**Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT**

**Titulaires présents :** M. Denis SEMAILLE, M. Patrick TEINTE, M. Teddy DRILA, M. Didier ESCARTIN, Mme Evelyne LAMAND, M. Henri SOUMILLON, Mme Sylviane MAROUZE, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, Mme Marie-Pierre WOZNIAK, M. André COUSIN, Mme Odile DUWEZ, M. Grégory GODFROY, Mme Caroline MESSIEN, M. Éric POLAERT, M. Paul SAGNIEZ, M. Philippe PAYEN, Mme Laurence PRALAT, Mme France LECOCQ, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN, Mme Marie-Noëlle LOC'H, M. Jean-Claude MAHY

**Titulaires absents ayant donné pouvoir :** M. Yvan BRUNIAU donne pouvoir à Patrick TEINTE, M. Julien PLICHON donne pouvoir à Mme Evelyne LAMAND, M. Gilbert GERNET donne pouvoir à Marie-Pierre WOZNIAK, M. Bertrand MER donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, Mme Véronique LERIQUE donne pouvoir à Mme Caroline MESSIEN

**Titulaire absent représenté par son suppléant :** M. Marc CARPENTIER représenté par M. Roger SALENGRO

**Titulaires absents :** M. Marc GUILLEZ, M. Frédéric PONTOIS, M. Jean-Michel LEFEBVRE, M. Pierre SEIGNEZ, Mme Annie FAURE

**Secrétaire de séance :** Denis SEMAILLE

### **DELIBERATION 2017.118 :**

#### **PORTANT APPROBATION DU PROGRAMME AGRIBIO POUR LES ANNEES 2017 ET 2018**

##### **Préambule :**

La Communauté de Communes du Pays Solesmois (CCPS) met en œuvre depuis plusieurs années, avec le soutien de l'Agence de l'Eau Artois-Picardie, une démarche de développement ambitieuse en faveur de l'agriculture biologique.

Dans le cadre de l'appel à projet porté par l'Agence de l'Eau en 2016, un deuxième plan d'actions communautaire a été co-construit avec l'aide de huit partenaires (GABNOR, Terre de Liens, A PRO BIO, Chambre d'Agriculture, CEDAPAS, NOREADE, Avenir 59/62 et Maison Familiale Rurale d'Haussy) et de représentants agricoles.

Ce programme d'actions a pour objectif d'impulser un changement de pratiques et d'accompagner chaque catégorie d'acteurs dans sa démarche de production, d'utilisation ou de consommation bio. Il s'organise autour de trois axes développés :

- **Favoriser la conversion en Agriculture Biologique du territoire :**
  - *Diagnostiques et études de conversion ;*
  - *Visite d'une ferme d'élevage laitier ;*
  - *Réunion sur la rentabilité des systèmes de culture en AB et atelier allaitant ;*
  - *Réflexion sur la mise en place d'un dispositif d'aide financière aux producteurs en AB.*
- **Soutien à des projets d'installation/conversion/expérimentation :**
  - *Aide à l'émergence : mise en réseau, réunions d'information (projet MFR) ;*
  - *Accompagnement technique : Diagnostic pour la MFR, étude technico-économique atelier de découpe bio, réunion sur l'utilisation du matériel alternatif pour la conduite en AB.*
- **Développer la demande de produits biologiques sur le territoire :**
  - *Accompagner les commerçants/artisans : études de sensibilité sur l'introduction de produits bio, réalisation de fiches producteurs locaux/bio ;*
  - *Promouvoir l'achat de produits locaux/bio auprès des élus/associations : confection d'un repas à 80% local, achat par la CCPS de produits bio locaux (jus de pomme) ou locaux (fromages), diagnostic de la politique d'achats des communes de la CCPS ;*
  - *Réflexion sur la mise en place d'une cuisine centrale : étude de faisabilité d'une cuisine centrale, participation à des réunions/colloque/visite, étude d'opportunité d'une micro-filière farine.*

Toutes ces actions permettront de poursuivre la dynamique forte de conversion à l'agriculture biologique et contribueront ainsi à la reconquête de la ressource en eau du territoire. Ce plan d'action sera mis en place sur les années 2017 et 2018.

Le montant global du projet est de 165 566€ mobilisant un financement de 70% par l'Agence de L'eau Artois-Picardie (soit 115 896€), comme précisé par le plan de financement ci-dessous :

| Dépenses  |                    | Recettes   |                    |
|---|--------------------|--|--------------------|
| Axe I : Vers un changement de pratiques en AB pour protéger la ressource en eau                 | 34 581,00€         | Agence de l'Eau  | 115 896,00€        |
| Axe II : Construction d'une vitrine territoriale de changement de pratiques AB, la MFR d'Haussy | 34 404,00€         | Fonds propres de la Communauté de Communes du Pays Solesmois | 11 529,00€         |
| Axe III : Créer un contexte favorable à l'installation/transmission en AB                       | 37 965,00€         | Contributions des autres partenaires                         | 38 141,00€         |
| Axe IV : Favoriser la démarche filière  | 27 699,00€         |  |                    |
| Axe Coordination/Communication  | 30 917,00€         |  |                    |
| <b>Total dépenses</b>   | <b>165 566,00€</b> | <b>Total recettes</b>  | <b>165 566,00€</b> |

*Vu la délibération n°17-I-030 du 19 mai 2017 portant participation financière de l'Agence de l'Eau pour l'opération appui au développement de l'agriculture biologique et à la protection de la ressource en eau,*

*Vu la convention d'intervention n°99750 portant soutien à l'agriculture biologique et l'agroforesterie entre la Communauté de Communes du Pays Solesmois et l'Agence de l'Eau,*

*Vu le projet de convention partenariale portant sur la mise en œuvre du projet « appui au développement de l'agriculture biologique et à la protection de la ressource en eau en Pays Solesmois » entre la Communauté de Communes du Pays et ses partenaires que sont le GABNOR, Terre de Liens, A PRO BIO, Chambre d'Agriculture, CEDAPAS, NOREADE, Avenir 59/62 et la Maison Familiale Rurale de Haussy, annexé à la présente délibération,*

*Considérant que les crédits sont prévus au budget,*

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire décide :**

- **d'approuver le programme Agribio pour les années civiles 2017 et 2018, ainsi que son plan de financement ;**
- **d'autoriser la Communauté de Communes du Pays à candidater à tout appel à projet destiné à favoriser le développement de l'agriculture biologique et la protection de la ressource en eau ;**
- **d'autoriser le Président à signer les conventions partenariales portant sur la mise en œuvre du projet « appui au développement de l'agriculture biologique et à la protection de la ressource en eau en Pays Solesmois » entre la Communauté de Communes du Pays et ses partenaires, à savoir le GABNOR, Terre de Liens, A PRO BIO, Chambre d'Agriculture des Hauts-de-France, CEDAPAS, Avenir 59/62 et la Maison Familiale Rurale de Haussy, ainsi que tout document nécessaire à leur bonne exécution.**

*Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté de Communes du Pays Solesmois  
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture  
et de la publication le 21/12/17*

**Le Président,**

  
**Georges FLAMENGT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS**  
**Séance du 13 décembre 2017 à 19H – HOTEL DE VILLE DE SOLESMES**

*Convocation du 6 décembre 2017*

*Membres en exercice : 35*

**Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT**

**Titulaires présents :** M. Denis SEMAILLE, M. Patrick TEINTE, M. Teddy DRILA, M. Didier ESCARTIN, Mme Evelyne LAMAND, M. Henri SOUMILLON, Mme Sylviane MAROUZE, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, Mme Marie-Pierre WOZNIAK, M. André COUSIN, Mme Odile DUWEZ, M. Grégory GODFROY, Mme Caroline MESSIEN, M. Éric POLAERT, M. Paul SAGNIEZ, M. Philippe PAYEN, Mme Laurence PRALAT, Mme France LECOCQ, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN, Mme Marie-Noëlle LOC'H, M. Jean-Claude MAHY

**Titulaires absents ayant donné pouvoir :** M. Yvan BRUNIAU donne pouvoir à Patrick TEINTE, M. Julien PLICHON donne pouvoir à Mme Evelyne LAMAND, M. Gilbert GERNET donne pouvoir à Marie-Pierre WOZNIAK, M. Bertrand MER donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, Mme Véronique LERIQUE donne pouvoir à Mme Caroline MESSIEN

**Titulaire absent représenté par son suppléant :** M. Marc CARPENTIER représenté par M. Roger SALENGRO

**Titulaires absents :** M. Marc GUILLEZ, M. Frédéric PONTOIS, M. Jean-Michel LEFEBVRE, M. Pierre SEIGNEZ, Mme Annie FAURE

**Secrétaire de séance :** Denis SEMAILLE

**DELIBERATION 2017.119 :**

**PORTANT CANDIDATURE A L'APPEL A PROJET NATIONAL POUR L'ALIMENTATION**

**Préambule :**

Le Ministère de l'Agriculture et de l'Alimentation a lancé son 4ème appel à projet pour 2017-2018 intitulé « Programme national pour l'alimentation », en partenariat avec le Ministère des Solidarités et l'ADEME. Doté d'une enveloppe de 1.5 million d'euros, il vise à soutenir des projets d'intérêt général répondant aux enjeux sanitaires, socio-économiques et environnementaux de l'alimentation. Quatre priorités seront accordées dans l'examen des candidatures : la justice sociale, l'éducation alimentaire des jeunes, la lutte contre le gaspillage alimentaire, l'ancrage territorial et la mise en valeur du patrimoine alimentaire.

Souhaitant inscrire son projet de développement communautaire dans une dimension environnementale et territoriale forte et considérant les actions portées par le pôle des services à la personne et son projet de cuisine centrale en approvisionnement local, en lien avec le développement de la filière biologique, la CCPS dispose de nombreux atouts permettant de répondre à cet appel à projet.

Plus spécifiquement, dans le cadre de son programme AgriBio 2017, la CCPS s'implique dans le maintien de l'activité agricole territoriale et le développement de diversification de l'activité avec notamment la filière BIO. Dans ce cadre, l'alimentation est au cœur des préoccupations pour l'ensemble de ses quinze communes membres et pour ses 15.250 habitants. Les objectifs principaux visent à : sensibiliser et communiquer sur la thématique de l'alimentation et de la santé et permettre un travail transversal aux différents services de la CCPS aux bénéfices des habitants du territoire.

De surcroit, le projet communautaire « Au cœur du bien manger » annonce la préfiguration à l'ensemble des objectifs communautaires en matière de santé, de sensibilisation à l'alimentation et l'approvisionnement local et/ou biologique. Ce projet rayonne à l'échelle du territoire intercommunal.

Il réunit quatre composantes

○ Étude de faisabilité et d'opportunité d'une cuisine centrale territoriale :

- ▶ Améliorer les qualités sanitaires, organoleptique et culturelle des repas proposés aux convives des restaurations collectives sur le territoire ;
- ▶ Contribuer au développement d'une culture du « bien-manger » ;
- ▶ Structurer le tissu socio-économique du territoire via les filières courtes d'approvisionnement et contribuer au développement de la filière biologique ;

- ▶ Créer un service collectif de qualité égale à toutes les communes, dans une logique de mutualisation des moyens ;
  - ▶ Harmoniser les tarifs des restaurations scolaires et améliorer la visibilité de la CCPS.
- « Manger Bien-Être » porté par le Lieu d'Accueil de Loisirs et de Proximité (LALP) :
- ▶ Sensibiliser l'enfant au savoir du « bien manger », de la santé et d'alimentation saine et équilibrée ;
  - ▶ Faire des jeunes les acteurs et les ambassadeurs de la santé et de l'autonomie alimentaires ;
  - ▶ Structuration d'un réseau d'acteurs locaux (associations, scolaires, agriculteurs, acteurs sociaux) sur la thématique ;
  - ▶ Création de liens intergénérationnels et sensibilisation au circuit-court/mobilité.
- Projet REAAP (Réseau d'Ecoute, d'Appui et d'Accompagnement des Parents) :
- ▶ Mise en réseau d'actions visant à conforter, à travers le dialogue et l'échange, les compétences des parents et mise en valeur de leurs capacités dans le respect et le soutien ;
  - ▶ Amener la discussion et les échanges sur des thèmes bien précis pour éduquer et sensibiliser l'enfant et le parent sur une alimentation saine et équilibrée ;
  - ▶ Animations autour de la découverte sensorielle et gustative, sensibilisation à l'agriculture et à l'environnement, ateliers culinaires, tables rondes.
- « EMOTIGOÛT » - porté par la Maison Intercommunale des Services à la Population :
- ▶ Mise en valeur et valorisation des actions menées par la MISP au cours de l'année ;
  - ▶ Thématique de l'alimentation et intégration de l'évènement lors de la semaine du goût.

Toutes ces actions permettront d'amener une nouvelle dynamique et appuieront les actions menées en parallèle dans le Programme AgriBio 2017-2018.

Le montant global du projet est de 162 149,00€ avec un financement de 70% par différents financeurs publics (soit 113 504,30 €), comme précisé par le plan de financement ci-dessous :

| Dépenses                              |                     | Recettes                         |                     |
|---------------------------------------|---------------------|----------------------------------|---------------------|
| Etude de faisabilité Cuisine Centrale | 77 247,50 €         | Appel à projets du PNA 2017-2018 | 50 724,80 €         |
| Projet REAAP                          | 25 400,00 €         | Fonds propres de la CCPS         | 48 644,70 €         |
| « Manger Bien-Être »                  | 4 300,00 €          | Subvention Etat – Emploi Avenir  | 12 500,00 €         |
| Emotigoût                             | 30 000,00 €         | CAF du Nord                      | 7 500,00 €          |
| Frais Salariaux                       | 12 201,50 €         | Conseil Départemental du Nord    | 36 986,00 €         |
| Autres Frais internes                 | 13 000,00 €         | Agence de l'Eau Artois-Picardie  | 5 793,50 €          |
| <b>Total dépenses</b>                 | <b>162 149,00 €</b> | <b>Total recettes</b>            | <b>162 149,00 €</b> |

*Après en avoir délibéré à l'unanimité, le conseil communautaire approuve la candidature de la Communauté de Communes du Pays Solesmois à l'appel à projet « Programme national pour l'alimentation », et autorise Monsieur le Président à signer tout document y afférent.*

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté de Communes du Pays Solesmois  
 Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture et de la publication le 21/12/17

**Le Président,**

  
**Georges FLAMENGT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS**  
**Séance du 13 décembre 2017 à 19H – HOTEL DE VILLE DE SOLESMES**

*Convocation du 6 décembre 2017*

*Membres en exercice : 35*

**Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT**

**Titulaires présents :** M. Denis SEMAILLE, M. Patrick TEINTE, M. Teddy DRILA, M. Didier ESCARTIN, Mme Evelyne LAMAND, M. Henri SOUMILLON, Mme Sylviane MAROUZE, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, Mme Marie-Pierre WOZNIAK, M. André COUSIN, Mme Odile DUWEZ, M. Grégory GODFROY, Mme Caroline MESSIEN, M. Éric POLAERT, M. Paul SAGNIEZ, M. Philippe PAYEN, Mme Laurence PRALAT, Mme France LECOCQ, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN, Mme Marie-Noëlle LOC'H, M. Jean-Claude MAHY

**Titulaires absents ayant donné pouvoir :** M. Yvan BRUNIAU donne pouvoir à Patrick TEINTE, M. Julien PLICHON donne pouvoir à Mme Evelyne LAMAND, M. Gilbert GERNET donne pouvoir à Marie-Pierre WOZNIAK, M. Bertrand MER donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, Mme Véronique LERIQUE donne pouvoir à Mme Caroline MESSIEN

**Titulaire absent représenté par son suppléant :** M. Marc CARPENTIER représenté par M. Roger SALENGRO

**Titulaires absents :** M. Marc GUILLEZ, M. Frédéric PONTOIS, M. Jean-Michel LEFEBVRE, M. Pierre SEIGNEZ, Mme Annie FAURE

**Secrétaire de séance :** Denis SEMAILLE

**DELIBERATION 2017.120 :**

**PORTANT CANDIDATURE A L'APPEL A PROJET « ACCESSION SOCIALE ABORDABLE » DE LA REGION DES HAUTS-DE-FRANCE**

**Préambule :**

Par délibération n°20170465 du 18 mai 2017, la Région des Hauts-de-France a lancé un appel à projet relatif « à la mise en œuvre de dispositifs expérimentaux et innovants d'accession sociale et/ou abordable à la propriété en Hauts-de-France ».

Cet appel à projets, ouvert à l'ensemble des collectivités du territoire régional, a pour ambition de soutenir les territoires des collectivités territoriales et de leurs groupements dans la mise en œuvre d'opérations d'accession sociale et/ou abordable à la propriété, dans le neuf et le parc existant, afin de faciliter les parcours résidentiels des ménages, lutter contre les déséquilibres territoriaux et favoriser la résorption d'espaces urbains délaissés. Une enveloppe de quatre millions d'euros sera réservée au titre de l'année 2018 à cet appel à projets pour accompagner les projets présentant des montages innovants et expérimentaux permettant, soit de sortir de situations complexes et de marchés contraints ; soit d'accompagner et de sécuriser l'acquéreur dans son accession.

Cet accompagnement repose sur un dispositif d'aide financière - établi à parité avec les collectivités porteuses du projet - assorti des conditions suivantes :

- aide minimale de 4000 €/logement neuf ou 6000 €/logement réhabilité – plafonné à 300.000 € par dispositif expérimenté ;
- dispositif sécurisé pour l'accédant ;
- normes techniques minimales de construction (lutte contre l'étalement urbain ; approche de qualité environnementale, mixité structurelle).

Il est proposé de faire acte de candidature à l'appel à projet régional à partir d'un projet expérimental d'introduction des produits en accession sociale sur le territoire de la Communauté de Communes du Pays Solesmois portant sur une opération « capitalisable et reproductible ». Celle-ci portera sur une opération de quelques logements neufs, à partir d'une assiette foncière publique. Ce projet vise un double objectif : d'une part, diversifier l'offre de logements par la création de nouveaux partenariats avec les opérateurs de logements en accession sociale (bailleurs sociaux) ; d'autre part, engager des opérations démonstratives et pédagogiques en faveur des élus communaux et communautaires en matière de développement de l'offre de logements, et plus particulièrement en matière de produits en accession abordable.

*Considérant l'absence de produits en accession sociale sur le territoire du Solesmois, limitant ainsi les parcours résidentiels des ménages ;*

*Considérant l'action 4 du Programme communautaire d'Orientation et d'Actions Habitat portant sur la relance de la production aidée dans les centralités (logements locatifs sociaux, produits de location-accession) en vue de favoriser les parcours résidentiels ; ainsi que l'action 6 visant à favoriser la reconquête de la trame bâtie,*

***Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire décide :***

- d'autoriser la Communauté de Communes du Pays Solesmois à candidater à l'appel à projet « Accession sociale abordable » de la Région des Hauts-de-France ;***
- d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire à l'exécution de cette délibération.***

*Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté de Communes du Pays Solesmois  
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture  
et de la publication le 21/12/17*

**Le Président,**



The image shows a circular official stamp of the Communauté de Communes du Pays Solesmois. Overlaid on the stamp is a handwritten signature in black ink that reads "G. Flamengt". Below the signature, the name "Georges FLAMENGT" is printed in a bold, black, sans-serif font.

**Georges FLAMENGT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS  
DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS  
Séance du 13 décembre 2017 à 19H – HOTEL DE VILLE DE SOLESMES**

*Convocation du 6 décembre 2017*

*Membres en exercice : 35*

**Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT**

**Titulaires présents :** M. Denis SEMAILLE, M. Patrick TEINTE, M. Teddy DRILA, M. Didier ESCARTIN, Mme Evelyne LAMAND, M. Henri SOUMILLON, Mme Sylviane MAROUZE, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, Mme Marie-Pierre WOZNIAK, M. André COUSIN, Mme Odile DUWEZ, M. Grégory GODFROY, Mme Caroline MESSIEN, M. Éric POLAERT, M. Paul SAGNIEZ, M. Philippe PAYEN, Mme Laurence PRALAT, Mme France LECOCQ, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN, Mme Marie-Noëlle LOC'H, M. Jean-Claude MAHY

**Titulaires absents ayant donné pouvoir :** M. Yvan BRUNIAU donne pouvoir à Patrick TEINTE, M. Julien PLICHON donne pouvoir à Mme Evelyne LAMAND, M. Gilbert GERNET donne pouvoir à Marie-Pierre WOZNIAK, M. Bertrand MER donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, Mme Véronique LERIQUE donne pouvoir à Mme Caroline MESSIEN

**Titulaire absent représenté par son suppléant :** M. Marc CARPENTIER représenté par M. Roger SALENGRO

**Titulaires absents :** M. Marc GUILLEZ, M. Frédéric PONTOIS, M. Jean-Michel LEFEBVRE, M. Pierre SEIGNEZ, Mme Annie FAURE

**Secrétaire de séance :** Denis SEMAILLE

**DELIBERATION 2017.121 :**

**PORTANT FONCTIONNEMENT DES ACCUEIL DE LOISIRS SANS HEBERGEMENT (ALSH) EN 2018**

**Préambule :**

La CCPS désire poursuivre ses actions en faveur des familles et de la jeunesse.

Dans le cadre du contrat Enfance Jeunesse signé avec la Caisse d'Allocation Familiale (CAF) du Nord, il convient de préciser les modalités de fonctionnement des ALSH pour l'année 2018.

| FONCTIONNEMENT DES ALSH POUR L'ANNÉE 2018 |                          |           |           |                 |  |
|---|--------------------------|-----------|-----------|-----------------|--|
| Périodes                                  | Dates                    | Horaires  | Garderies | Nombre de jours | Communes d'accueil   |
| Hiver                                     | Du 26 février au 02 mars | 9h - 17h  | oui       | 5               | St Python  |
| Printemps                                 | Du 23 au 27 avril        | 9h - 17h  | oui       | 9               | Solesmes<br>Vendegies-sur-Écaillon   |
|   | Du 30 avril au 04 mai    |           |           |                 |  |
| Été                                       | Du 09 au 27 juillet      | 9h - 17h  | oui       | 15              | Bermerain, Haussy,<br>Saulzoir, Solesmes, St<br>Python, Vendegies-sur-<br>Écaillon, Viesly,<br>Sommaing-sur-Ecaillon |
| Toussaint                                 | Du 22 au 26 octobre      | 9h - 17h  | oui       | 5               | St Python  |
| Noël                                      | Du 24 au 28 décembre     | 14h - 17h | non       | 4               | St Python  |

*Vu le code général des collectivités territoriales, dont l'article L5214-16-II-5°,*

*Vu les statuts de la Communauté de Communes du Pays Solesmois,*

**Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire décide :**

- d'approuver le fonctionnement des accueils de loisirs sans hébergement (ALSH) de la Communauté de Communes du Pays Solesmois (CCPS) pour l'année 2018, comme présenté ci-dessus ;
- d'autoriser le Président à signer tout document nécessaire au bon fonctionnement des ALSH et à l'application du contrat Enfance Jeunesse signé avec la CAF du Nord.

Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté de Communes du Pays Solesmois  
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture et de la publication le 21/12/17

**Le Président,**

  
Georges FLAMENGT

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS**  
**Séance du 13 décembre 2017 à 19H – HOTEL DE VILLE DE SOLESMES**

*Convocation du 6 décembre 2017*

*Membres en exercice : 35*

**Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT**

**Titulaires présents :** M. Denis SEMAILLE, M. Patrick TEINTE, M. Teddy DRILA, M. Didier ESCARTIN, Mme Evelyne LAMAND, M. Henri SOUMILLON, Mme Sylviane MAROUZE, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, Mme Marie-Pierre WOZNIAK, M. André COUSIN, Mme Odile DUWEZ, M. Grégory GODFROY, Mme Caroline MESSIEN, M. Éric POLAERT, M. Paul SAGNIEZ, M. Philippe PAYEN, Mme Laurence PRALAT, Mme France LECOCQ, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN, Mme Marie-Noëlle LOC'H, M. Jean-Claude MAHY

**Titulaires absents ayant donné pouvoir :** M. Yvan BRUNIAU donne pouvoir à Patrick TEINTE, M. Julien PLICHON donne pouvoir à Mme Evelyne LAMAND, M. Gilbert GERNET donne pouvoir à Marie-Pierre WOZNIAK, M. Bertrand MER donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, Mme Véronique LERIQUE donne pouvoir à Mme Caroline MESSIEN

**Titulaire absent représenté par son suppléant :** M. Marc CARPENTIER représenté par M. Roger SALENGRO

**Titulaires absents :** M. Marc GUILLEZ, M. Frédéric PONTOIS, M. Jean-Michel LEFEBVRE, M. Pierre SEIGNEZ, Mme Annie FAURE

**Secrétaire de séance :** Denis SEMAILLE

**DELIBERATION 2017.110 :**

**MOTION POUR LE MAINTIEN DE L'ACCES A UNE JUSTICE DE QUALITE ET DE PROXIMITE DANS LES TERRITOIRES DU HAINAUT-CAMBRESIS**

Dans le cadre de la proposition de loi adoptée par le Sénat dite « d'orientation et de programmation pour le redressement de la justice », les élus du Pays Solesmois réunis en Conseil le 13 décembre 2017 :

- ▶ Attirent l'attention sur la disposition de cette loi relative à la création d'un seul tribunal par département (article 10) qui constitue une menace sur le devenir des Tribunaux de Grande Instance de Valenciennes, Cambrai et Avesnes-sur-Helpe.
- ▶ Affirment que cette remise en cause du maillage territorial de l'organisation judiciaire aurait pour conséquence négative de rendre plus difficile aux citoyens l'accès aux juridictions en les éloignant encore davantage des tribunaux. Il ne peut y avoir de Justice sans présence physique.
- ▶ Rappellent que la Justice doit être accessible à tous de manière égale, qu'elle doit être présente sur l'ensemble du territoire et que la proximité est la condition première d'une Justice de qualité.
- ▶ Réaffirment que la Justice fait partie des droits régaliens sur lesquels notre cohésion sociale repose.
- ▶ N'acceptent pas que la relation des citoyens à la Justice se limite à une simple relation dématérialisée par internet.
- ▶ Affirment vouloir conserver une Justice de proximité soucieuse de la cohésion du territoire.
- ▶ Souhaitent faire prendre conscience au Gouvernement que cette mesure participe à l'abandon des territoires par l'État.
- ▶ Constatent la qualité du service rendu par les Tribunaux de Grande Instance de Valenciennes, Cambrai et Avesnes-sur-Helpe.

- ▶ Exigent le maintien des Juridictions de Valenciennes, Cambrai et Avesnes-sur-Helpe, car au même titre que l'éducation, la santé, la sécurité, la Justice est un service public essentiel au territoire.
- ▶ Refusent la rupture d'égalité pour les citoyens d'accès à la Justice et refusent la création d'une Justice à deux vitesses, en particulier sur un territoire marqué par de réelles difficultés de mobilité de la population.
- ▶ Soulignent que les garanties auxquelles le justiciable a droit supposent une présence renforcée à ses côtés de l'avocat, seul à même de lui garantir le respect de ses droits, dans toute procédure comme dans toute médiation.

***Après en avoir délibéré, le Conseil communautaire approuve à l'unanimité cette motion.***

*Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté  
de Communes du Pays Solesmois  
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture  
et de la publication le 21/12/17*

**Le Président,**

  
**Georges FLAMENGT**

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS Séance du 13 décembre 2017 à 19H – HOTEL DE VILLE DE SOLESMES

*Convocation du 6 décembre 2017*

*Membres en exercice : 35*

**Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT**

**Titulaires présents :** M. Denis SEMAILLE, M. Patrick TEINTE, M. Teddy DRILA, M. Didier ESCARTIN, Mme Evelyne LAMAND, M. Henri SOUMILLON, Mme Sylviane MAROUZE, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, Mme Marie-Pierre WOZNIAK, M. André COUSIN, Mme Odile DUWEZ, M. Grégory GODFROY, Mme Caroline MESSIEN, M. Éric POLAERT, M. Paul SAGNIEZ, M. Philippe PAYEN, Mme Laurence PRALAT, Mme France LECOCQ, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN, Mme Marie-Noëlle LOC'H, M. Jean-Claude MAHY

**Titulaires absents avant donné pouvoir :** M. Yvan BRUNIAU donne pouvoir à Patrick TEINTE, M. Julien PLICHON donne pouvoir à Mme Evelyne LAMAND, M. Gilbert GERNET donne pouvoir à Marie-Pierre WOZNIAK, M. Bertrand MER donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, Mme Véronique LERIQUE donne pouvoir à Mme Caroline MESSIEN

**Titulaire absent représenté par son suppléant :** M. Marc CARPENTIER représenté par M. Roger SALENGRO

**Titulaires absents :** M. Marc GUILLEZ, M. Frédéric PONTOIS, M. Jean-Michel LEFEBVRE, M. Pierre SEIGNEZ, Mme Annie FAURE

**Secrétaire de séance :** Denis SEMAILLE

### **DELIBERATION 2017.111 :**

#### **PORTANT DECISION MODIFICATIVE N°1 DU BUDGET ANNEXE – BATIMENT RELAIS**

##### **Préambule :**

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays Solesmois (CCPS) soumet aux membres du Conseil la proposition de réajustement de crédits sur le Budget Annexe – bâtiment relais 2017 de la manière suivante :

- Réduction de l'article 2135 de 20 000,00 € ;
- Crédit de 20 000 € au chapitre 011 ;
- Equilibrage du budget en réduisant les chapitres 021 et 023 de 20 000,00€.
  - o Comptes dépenses investissement

| Chap. | Compte | Nature                  | Montant en € |
|-------|--------|-------------------------|--------------|
| 21    | 2135   | Aménagement des bureaux | -20 000,00€  |
| Total |        |                         | -20 000,00€  |

- o Comptes recettes investissement

| Chap. | Compte | Nature                                | Montant en € |
|-------|--------|---------------------------------------|--------------|
| 021   |        | Virement de la section d'exploitation | -20 000,00€  |
| Total |        |                                       | -20 000,00€  |

- o Comptes dépenses fonctionnement

| Chap. | Compte | Nature                                 | Montant en € |
|-------|--------|--|--------------|
| 023   |        | Virement à la section d'investissement | - 20 000,00€ |
| Total |        |  | - 20 000,00€ |

- o Comptes dépenses fonctionnement

| Chap. | Compte | Nature                        | Montant en € |
|-------|--------|-------------------------------|--------------|
| 011   | 60611  | Eau                           | + 2 000,00€  |
| 011   | 60612  | Electricité                   | + 2 000,00€  |
| 011   | 60632  | Divers                        | + 4 000,00€  |
| 011   | 6068   | Autre matières et fournitures | + 8 500,00€  |
| 011   | 63512  | Taxes foncières               | + 3 500,00€  |
| Total |        |                               | + 20 000,00€ |

*Vu le code général des collectivités territoriales, dont l'article L1612-20-I,*

***Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire approuve la décision modificative n°1 du Budget Annexe – bâtiments relais.***

*Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté  
de Communes du Pays Solesmois  
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture  
et de la publication le 21/12/17*

**Le Président,**



**Georges FLAMENGT**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**  
**DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU PAYS SOLESMOIS**  
**Séance du 13 décembre 2017 à 19H – HOTEL DE VILLE DE SOLESMES**

*Convocation du 6 décembre 2017*

*Membres en exercice : 35*

**Présidence : Monsieur Georges FLAMENGT**

**Titulaires présents :** M. Denis SEMAILLE, M. Patrick TEINTE, M. Teddy DRILA, M. Didier ESCARTIN, Mme Evelyne LAMAND, M. Henri SOUMILLON, Mme Sylviane MAROUZE, M. Michel DHANEUS, M. Georges FLAMENGT, Mme Jocelyne LANZOTTI, Mme Marie-Pierre WOZNIAK, M. André COUSIN, Mme Odile DUWEZ, M. Grégory GODFROY, Mme Caroline MESSIEN, M. Éric POLAERT, M. Paul SAGNIEZ, M. Philippe PAYEN, Mme Laurence PRALAT, Mme France LECOCQ, M. Jean-Marc LEMEITER, M. Guy BESIN, Mme Marie-Noëlle LOC'H, M. Jean-Claude MAHY

**Titulaires absents avant donné pouvoir :** M. Yvan BRUNIAU donne pouvoir à Patrick TEINTE, M. Julien PLICHON donne pouvoir à Mme Evelyne LAMAND, M. Gilbert GERNET donne pouvoir à Marie-Pierre WOZNIAK, M. Bertrand MER donne pouvoir à M. Georges FLAMENGT, Mme Véronique LERIQUE donne pouvoir à Mme Caroline MESSIEN

**Titulaire absent représenté par son suppléant :** M. Marc CARPENTIER représenté par M. Roger SALENGRO

**Titulaires absents :** M. Marc GUILLEZ, M. Frédéric PONTOIS, M. Jean-Michel LEFEBVRE, M. Pierre SEIGNEZ, Mme Annie FAURE

**Secrétaire de séance :** Denis SEMAILLE

## **DELIBERATION 2017.112 :**

### **PORTANT DECISION MODIFICATIVE N°2 DU BUDGET PRINCIPAL**

#### **Préambule :**

Monsieur le Président de la Communauté de Communes du Pays Solesmois (CCPS) rappelle aux membres du Conseil que le budget principal 2017 a été bâti avant la notification des dotations d'Etat, dont les montants se sont révélés plus faibles que prévue.

Il est à noter que figurait aussi une recette exceptionnelle liée à la procédure engagée pour la récupération de la TASCOM trop-perçue par l'Etat. Cette démarche s'est révélée infructueuse.

Il est proposé aux membres du Conseil de réajuster le Budget Principal comme suit :

#### o Comptes dépenses investissement

| Chap. | Compte   | Nature                                  | Montant en €  |
|-------|----------|---|---------------|
| 21    | 202-824  | Concessions et droits similaires        | 6 971,65 €    |
|       | 2111-90  | Terrain nu                              | -200 000,00 € |
|       | 2188-90  | Autres immobilisations corporelles      | -18 520,20 €  |
|       | 2314-311 | Constructions en cours sur sol d'autrui | -38 000,00 €  |

#### o Comptes recettes investissement

| Chap. | Compte   | Nature  | Montant en €    |
|-------|----------|---|-----------------|
| 10222 | 10222-01 | F.C.T.V.A                                       | 11 500,00 €     |
| 13    | 1318-421 | Autres subventions d'équipements transférables  | -17 071,40 €    |
| 10    | 1068-01  | Excédents de fonctionnement capitalisés         | -1 501 013,52 € |
| 28    | 2802-01  | Amortissement des immobilisations incorporelles | 9 610,00€       |

#### o Comptes dépenses fonctionnement

| Chap. | Compte    | Nature  | Montant en € |
|-------|-----------|---|--------------|
| 011   | 611-812   | Contrats de prestations de services                     | 13 146,20 €  |
| 012   | 64111-020 | Rémunération principale personnel titulaire             | 91 919,63 €  |
| 65    | 651-61    | Redevances pour concessions, brevets, licences...       | -1 361,00 €  |
| 67    | 6712-020  | Amendes fiscales et pénales                             | 16,56 €      |
| 68    | 6875-020  | Dotations aux provisions pour risques et charges excep. | -19 253,43 € |
|       | 6811-01   | Dotations aux amortissements                            | 9 610,00 €   |

o Comptes recettes fonctionnement

| Chap. | Compte   | Nature  | Montant en €   |
|-------|----------|---|----------------|
| 002   | 002-01   | Résultat de fonctionnement reporté                | 1 501 013,52 € |
| 013   | 6419-020 | Atténuations de charges                           | 24 800,00 €    |
| 70    | 7013-812 | Vente de produits résiduels                       | -1 852,05 €    |
| 73    | 73223-01 | Fonds de péréquation des ressources communales... | -8 220,00 €    |
| 74    | 7488-812 | Autres attributions et participations             | -67 000,00 €   |
|       | 74124-01 | Dotations d'intercommunalité                      | -23 514,50 €   |
|       | 7478-830 | Participations - autres organismes                | -112 511,23 €  |
| 77    | 7788-01  | Produits exceptionnels divers                     | -169 199,00 €  |

Les 2 sections sont en suréquilibre.

*Vu le code général des collectivités territoriales, dont l'article L1612-20-I,*

***Après en avoir délibéré à l'unanimité, le Conseil communautaire approuve la décision modificative n°2 du Budget Principal.***

*Certifié exécutoire par Nous, Président de la Communauté  
de Communes du Pays Solesmois  
Compte tenu de la transmission en Sous-préfecture  
et de la publication le 21/12/17*

**Le Président,**



**Georges FLAMENGT**